

Agglomération d'Épinal

SANCHEY

Les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Lac au menu des élus



Les travaux de la rue de Renauvoid vont bon train, les trottoirs, côté gauche, sont pratiquement terminés. Cependant, la sécurité du chantier a fait débat...

À l'occasion du dernier conseil municipal, les élus ont notamment abordé les futurs travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du Lac ainsi que le chantier en cours dans la rue de Renauvoid, dont la sécurité a été mise en cause.

Lors de la réunion du conseil municipal, il a été question [des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Lac](#). Sur ce point, [le maire Gilles Dubois](#) a présenté ce projet d'électrification rurale dont le montant est de 152 950,06 €, subventionné par le syndicat départemental d'électrification des Vosges, le conseil départemental, le reste incombant à la commune. Les élus ont autorisé le maire à signer le projet initial de ce chantier.

Rue de Renauvoid. - Il a été question également des travaux rue de Renauvoid. À l'heure actuelle, les trottoirs du côté gauche en montant sont pratiquement terminés. Cependant, ce chantier a causé un gros débat, notamment sur la question de savoir si l'on n'aurait pas dû fermer totalement la route. Cela pour des raisons de sécurité.

Zones d'énergies renouvelables. - Le conseil a entendu les conclusions du travail de la commission sur l'identification des zones d'énergies renouvelables avec présentation des parcelles susceptibles de recevoir des panneaux photovoltaïques.

Subventions. - Les subventions attribuées aux associations ont également, pour certaines, fait l'objet de larges discussions. Si celles du comité des fêtes (2 000 €), de Loisir orientation

(1 100 €), de l'ES Avière (500 € + 100 €) n'ont donné lieu à aucune discussion, il n'en a pas été de même pour la Gym détente calmosienne (GDC). Le maire ayant proposé 300 €, trois abstentions et cinq voix contre ont fait revoir sa copie au premier magistrat. En définitive, l'association recevra 200 €.

Création et suppression de poste. - Le poste d'adjoint technique a été supprimé pour faire place à un poste d'adjoint technique de deuxième classe. Cette régularisation d'avancement va prendre effet prochainement pour cet employé communal qui effectue 27 heures hebdomadaires.

Composteur bois. - Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, deux composteurs vont être installés, l'un place de l'An-2000, l'autre rue du Lac.

Sicovad va proposer aux habitants d'acheter un composteur bois individuel au prix de 50 €. Et le maire de proposer une participation communale de 20 €. Petite levée de boucliers de certains élus, considérant que cette participation n'est pas utile. Les élus ont coupé la poire en deux, proposant que ceux qui participeront à une réunion de formation organisée par le Sicovad bénéficieront de cette prime. Cette proposition a été entérinée, même si quatre abstentions étaient comptabilisées lors de ce vote.

